

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 113 (1968)
Heft: 9

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Direction-Rédaction par intérim: Colonel-divisionnaire **Montfort**

Rédacteur-Adjoint: Colonel EMG **Georges Rapp**

Administration: Lt-colonel **Ernest Büetiger**

Editeurs et expédition: Imprimeries Réunies S.A., av. de la Gare 33, 1000 Lausanne
(Tél. 23 36 33 — Chèq. post. 10-5209)

Annonces: Publicitas S.A., succursale, rue Centrale 15, 1000 Lausanne

ABONNEMENT: **Suisse:** 1 an Fr. 18.—; 6 mois Fr. 10.—

Etranger: 1 an Fr. 22.—; 6 mois Fr. 12.—

Prix du numéro: Fr. 2.—

La surveillance de la frontière

L'article du lieutenant-colonel Bulliard, commandant du Corps des gardes-frontières V, était en préparation avant les événements de France de mai dernier, car nous pensions déjà qu'il importait que la surveillance et la garde de nos frontières en temps normal et en période de crise dans les pays limitrophes — mobilisation de guerre, chez nous, mise à part — soient connues ou mieux connues de nos lecteurs, de nos officiers.

Ce sujet a failli devenir d'une brûlante actualité... C'est une raison de plus pour le présenter.

L'auteur — que nous remercions vivement de sa collaboration — l'expose avec pertinence et clarté. Nul doute que cet article « orientera » fort utilement chacun.

Réd.

En temps normal — En période de crise¹

1. Le Corps fédéral des gardes-frontière

Nous croyons qu'il est tout d'abord judicieux et opportun d'expliquer ce qu'est effectivement le Corps des gardes-frontière, appelés communément « douaniers ». Si la grande majorité des officiers de la mobilisation 1939 /45 le connaissent bien parce qu'ils ont collaboré très souvent et parfois longtemps avec lui — je songe aux troupes frontière et aux unités qui nous ont renforcé en service de police frontière —, beaucoup

¹ Mobilisation de guerre exceptée.